

En bref ...

Tarif réglementé du gaz naturel : - 3,22 % en moyenne au 1^{er} mars 2016 par rapport au barème en vigueur en février 2016. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Le guide des aides financières 2016 pour des travaux de rénovation énergétique des logements existants : [cliquez ici](#)

Comité de suivi du DALO : communiqué de presse du 4 mars et présentation des chiffres du DALO pour 2015, [cliquez ici](#)

Le passage à la TNT HD à partir du 5 avril 2016 et les aides : [cliquez ici](#).

L'observatoire Clameur (Connaître les loyers et analyser les marchés sur les espaces urbains et ruraux) a présenté le 8 mars dernier son étude sur "La conjoncture du marché locatif privé" : la baisse des loyers se confirme. Pour en savoir plus sur l'étude, [cliquez ici](#).

Un site web pour connaître les montants des loyers du parc locatif privé de 18 agglomérations : [cliquez ici](#).

Logements sociaux recherchent locataires désespérément : confrontés à un parc délaissé, nombre de bailleurs sociaux doivent se réinventer et jouer les agents immobiliers. Dossier paru dans la Gazette des communes du 21 mars 2016, p. 36-43.

La convention spécifique de réservation de logements locatifs très sociaux est précisée par arrêté du 23 février 2016. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Caisse de garantie du logement locatif social : modification des statuts par décret du 11 mars 2016. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Actualités...

Ministère du Logement et de l'Habitat Durable : Emmanuelle COSSE, est nommée ministre du Logement et de l'Habitat Durable depuis le 11 février 2016. Ses attributions sont fixées par [décret du 3 mars 2016](#)

Plan épargne-logement (PEL) : nouvelles conditions de prolongation fixées par arrêté du 10 février 2016. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Le taux de rémunération pour les PEL souscrits à compter du 1^{er} février 2016 est fixé à 1,5%. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Réforme du droit des contrats : l'[ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016](#) porte réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations. Les règles sont ainsi applicables aux contrats utilisés dans le domaine du logement. Le texte entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2016.

Professionnels de l'immobilier : la formation continue devient obligatoire. Pour en savoir plus, [décret n°2016-173 du 18 février 2016](#), en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Réforme tarifaire de certaines professions juridiques réglementées : le [décret n° 2016-230 du 26 février 2016](#) met en place les nouvelles dispositions relatives à la fixation des tarifs pour les professions réglementées du droit. Sont par ailleurs publiés au JO du 28 février les arrêtés fixant les tarifs réglementés (en baisse) des [notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires](#). Ces textes sont en vigueur au 1^{er} mars 2016, avec une phase transitoire jusqu'au 1^{er} mai 2016.

Possibilité de cumul de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) avec le crédit d'impôt sur la transition énergétique (CITE) : communiqué du 8 mars 2016, du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

Procédure simplifiée de recouvrement des créances de moins de 4 000 € : le [décret n°2016-285 du 9 mars 2016](#) définit les modalités d'intervention de l'huissier dans le cadre de cette procédure. Cette procédure pourra être mise en œuvre à partir du 1^{er} juin 2016.

Convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé) : publication de la grille de référence qui fixe, pour une liste de six pathologies, les délais au-delà desquels les personnes bénéficiaires de la convention pourront accéder à une assurance emprunteur sans surprime ni exclusion de garantie. Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

Le dispositif Visale (Visa pour le logement et l'emploi)

Nouveau dispositif de sécurisation des bailleurs du parc locatif privé porté par Action logement.

Visale remplace la Garantie des Risques Locatifs (G.R.L.) – contrat d'assurance Loyers Impayés qui avait pris fin au 31 décembre 2015.

Visale garantit sous forme de cautionnement gratuit, les revenus locatifs du bailleur privé, pendant les 3 premières années du bail. Visale a pour vocation d'aider à la prise d'un emploi en facilitant l'accès au logement dans le parc privé.

Ce dispositif, sous conditions, concerne en priorité toute personne entrant dans un emploi. Accessible de manière totalement dématérialisée, ce nouveau service est mis en ligne depuis le 20 janvier 2016. Pour en savoir plus, www.visale.fr

Promouvoir un habitat sain

[Appel à Propositions d'Actions de Santé \(APAS\) de la ville de Caen jusqu'au 24 avril 2016](#)

SOLIHA Solidaires pour l'Habitat

La Fédération SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) est issue de la fusion des Mouvements PACT et Habitat & Développement. Les missions de SOLIHA portent sur l'amélioration de l'habitat.

En Normandie, trois entités composent l'association :

- le PACT du Calvados

- l'ARIM des Pays Normands devenue SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE depuis le 25 février 2016

- les CLÉS des Pays Normands

Pour en savoir plus www.solihanormandie.fr

Permanences énergie

Les Espaces Info Energie assurent des [permanences](#) au sein de la Maison de l'Habitat : des conseils gratuits sur les économies d'énergies, les énergies renouvelables et les aides financières.

Informations Locales

Programme innovant labellisé C.Q.F.D.

Dans le cadre du programme d'expérimentation initié par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), l'ESH Les Foyers Normands a reçu de l'État fin 2012, l'autorisation de réaliser une opération expérimentale labellisée C.Q.F.D. (Coûts, Qualité, Fiabilité, Délais) à Colombelles sur la ZAC Jean Jaurès, rue Charles Fourier. Ainsi, un programme neuf de 37 logements répartis sur 2 bâtiments est en cours de construction et comporte les spécificités suivantes :

Différentes typologies originales de logements pour « habiter différemment » :

- Des logements « kangourou » : possibilité de faire évoluer la typologie du bâtiment en détachant un T1 d'un T3 ;
- Deux T5 spécifiquement conçus pour la colocation (pour expérimenter un concept d'origine belge intitulé « kot-à-projets », qui consistera pour des jeunes étudiants ou travailleurs vivant ensemble au sein d'un logement communautaire à mener un projet de leur choix pour animer la vie de la résidence et créer du lien) ;
- Des « T3 et demi » : une chambre de 14m² pour accueillir les enfants en droit de garde.

Des espaces mutualisés :

- Deux chambres partagées pour les personnes de passage, la famille ;
- Des locaux communs : buanderie (avec machine à laver et sèche-linge), terrasse collective (avec carrés potager), et voiture électrique en partage.

La recherche de locataires « adhérents au projet » :

Les dossiers des demandeurs de logements seront examinés par une commission d'attribution extraordinaire, interne aux Foyers Normands en avril 2016. Outre les conditions réglementaires d'accès au logement social, les profils souhaités sont des locataires adhérents au projet, prêts à s'engager à respecter le bien vivre ensemble et les gestes éco citoyen.

La livraison du programme est prévue courant juin 2016. Avant la livraison des logements et la signature des baux, une fête de « PRE-VOISINS » sera créée et animée par l'ESH Les Foyers Normands sur la terrasse de l'immeuble. A cette occasion une charte sera signée et affichée. Pour déposer une candidature : www.cqfd-colombelles.fr